

Adresse de la société populaire de Montargis qui applaudit au gouvernement révolutionnaire et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, en annexe de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montargis qui applaudit au gouvernement révolutionnaire et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, en annexe de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 696;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35389_t1_0696_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

51

[*La Sté popul. de Montargis au présid. de la Conv.*; 21 pluv. II] (1)

« Citoyen,

Dis à toute la France qu'il suffit de s'entraider de bon cœur pour être heureux et vaincre. Tandis que nos républicains armés, sur la neige, font aux Autrichiens une querelle d'Allemands par des victoires subites, par une guerre contre saisons, et en leur cassant la pipe jusque dans leurs foyers, leurs concitoyens de Montargis viennent de leur destiner les effets suivants :

553 chemises; 239 paires de bas; 20 draps de lit; 39 paires de souliers, 150 livres de charpie, des couvertures, des guêtres, et un habit uniforme.

Dis à la Montagne de lancer sans interruption une lave brûlante sur les despotes et nos malveillants; dis-lui que le peuple est reconnaissant du gouvernement révolutionnaire.

Dis à la Convention, de qui nous est venue la liberté pure, de ne consentir paix ni trêve qu'avec des peuples détyrannisés : l'œuf du bonheur des hommes éclora soudain, si la froide incubation des rois est détruite.

Dis à la Convention d'être permanente à son poste; ce qu'elle a fait pour le peuple, ce qui lui reste à faire l'exigent, et la perspective de nos générations commande cette permanence afin que les législatures à venir n'aient qu'à imiter un modèle dans les cas difficiles, en se disant : que fit la première Convention ?

Dis enfin aux bons représentants du peuple qu'au préjudice des lumières, qu'à l'avantage des préjugés chancelants, et qu'en opposition au succès du gouvernement révolutionnaire, les prêtres romains sont encore un obstacle à l'avancement de la raison et au perfectionnement de la morale; ce sont des mèches de fanatisme répandues dans les campagnes. Comment ces éléments de Vendée, cette engeance noire et sulfureuse de rébellion, ont-ils encore l'espoir d'être nourris par la République, comme prêtres. »

Le Comité de Correspondance :
GRIMARD, GEORGES, SILLY.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

52

[*La comm. de Caudebec à la Conv., s.d.*] (3)

« Citoyens représentants, notre commune nous a délégué ses pouvoirs à l'effet d'offrir à la patrie, les débris du fanatisme terrassé. Nous nous acquittons de ce devoir, et nous vous prions d'agréer cet hommage, comme le garant du véritable républicanisme, dont notre commune fait et fera toujours profession. L'unité, l'indivisibilité, ou la mort, tels sont les sentiments dans les-

(1) C 287, pl. 863, p. 6. Bⁱⁿ, 25 pluv.

(2) Mention marginale datée du 25 pluv., et signée E. LACOSTE.

(3) C 291, pl. 925, p. 13, 14.

quels elle a vécu et dans lesquels elle se fera gloire de vivre éternellement. S. et F. »

JULLIEN, LUQUET.

[*Attestation du dépôt, 24 niv II (pour pluv.)*]

Vermeil : divers objets servant ci-dev^t au culte, tels que calices, patènes, ciboires et autres, le tout du poids de 34 m. 6 onces 4 1/2 gros.

Argenterie : *Idem.* : 31 m. 1 onces 5 1/2 gros.
Mention honorable, insertion au bulletin (1).

53

Une citoyenne (2) de la section des Amis de la Patrie, expose qu'elle s'est chargée d'un jeune enfant, fils d'un défenseur de la patrie, qui a été blessé d'une balle; elle s'est présentée plusieurs fois à la section, pour réclamer les 25 liv. accordées par mois aux défenseurs de la patrie, mais elle n'a pu rien obtenir; elle sollicite la justice qu'elle a droit d'attendre des représentants d'une nation grande et généreuse (3).

Renvoyé au comité de la guerre (4).

54

Un citoyen fait hommage d'une nouvelle découverte. Il présente une espèce de paravent en fer, qui a la propriété de garantir de la balle à fusil. A l'aide de cet instrument, les troupes pourroient travailler aux retranchemens sans être exposé au feu de l'ennemi.

Le même pétitionnaire demande que l'on s'occupe de la destruction des moineaux qui pullulent dans le sein de la France, et qui consomment le bled destiné à ses habitants. Il présente un plan d'exécution pour ce projet.

Renvoyé aux comités de la guerre et de salut public pour la première partie, et à celui d'agriculture pour la seconde (5).

55

Une citoyenne réclame la liberté de son mari, incarcéré par ordre du comité révolutionnaire de Mézières, parce qu'il s'est trouvé un déficit dans une somme qu'il étoit chargé de distribuer. Après avoir justifié son mari, elle demande que la Convention décide promptement sur son sort.

Renvoyé au comité de sûreté générale (6).

(1) Mention marginale non datée. Bⁱⁿ, 25 pluv.; J. Fr., n° 508; J. Sablier, n° 1139.

(2) D'après le J. Sablier, n° 1139, il s'agirait de la c^{ne} Grandjean.

(3) J. Mont., n° 93.

(4) Ou au comité des secours (J. Sablier).

(5) J. Fr., n° 508; J. Sablier, n° 1139; Batave, n° 365.

(6) J. Sablier, n° 1139.